

# LES GRANDES LIGNES DU SURENDETTEMENT EN 2022

## LE SURENDETTEMENT : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Une personne est dite surendettée quand elle ne peut plus faire face à ses dettes. La notion de bonne foi est prise en compte pour apprécier la situation.

Dans chaque département, une commission est chargée d'examiner les dossiers déposés par les personnes qui souhaitent accéder à la procédure de traitement du surendettement.

La commission vérifie que ces personnes répondent aux critères pour bénéficier de la [procédure](#), puis recherche les solutions les plus adaptées. La Banque de France assure le secrétariat des commissions depuis l'origine de la procédure, en 1990.

Concrètement, lorsque son dossier est accepté par la commission de surendettement, une personne surendettée bénéficie temporairement de plusieurs mesures de protection : la suspension des poursuites (saisies, etc.) et des pénalités et intérêts de retard, la suspension du paiement des dettes, ou encore le plafonnement des frais d'[incidents bancaires](#). Parallèlement, la Banque de France propose des solutions et les soumet aux commissions pour décision. Ces solutions consistent en un réaménagement ou un effacement, total ou partiel, des dettes, en mesures d'attente ou en une combinaison de ces mesures.

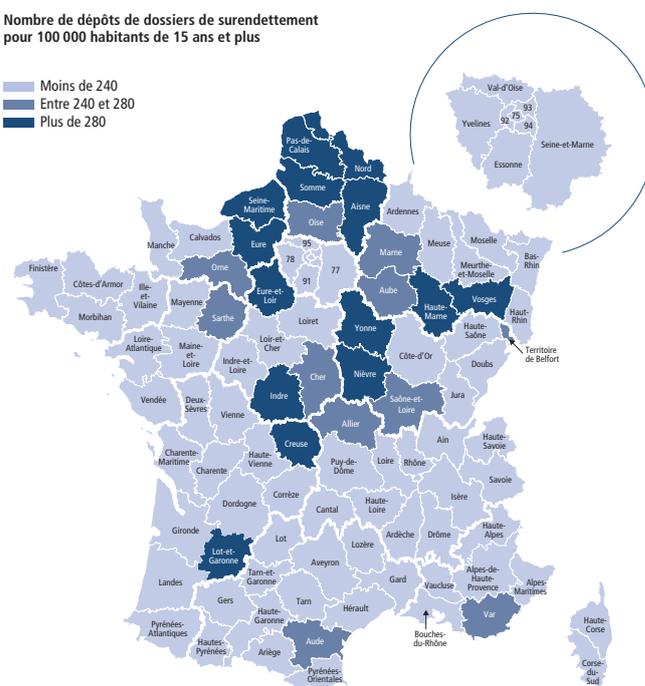
Les personnes surendettées sont inscrites au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers ([FICP](#)) pendant une durée maximale de sept ans.

Pour mieux connaître et prévenir le surendettement, la Banque de France réalise chaque année une étude, l'[Enquête typologique](#), sur la situation des personnes dont le dossier a été traité l'année précédente.

## POIDS DU SURENDETTEMENT PAR DÉPARTEMENT

Nombre de dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

Moins de 240  
Entre 240 et 280  
Plus de 280



Sources : Banque de France (2022),  
Insee (estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2022).



d'info sur les [caractéristiques régionales et départementales](#)



Retrouvez les informations pratiques et les actualités sur le site Internet de la Banque de France [espace Particuliers/Inclusion financière](#) ou par téléphone au 34 14

Surendettement, droit au compte, microcrédit, dispositif de plafonnement des frais d'incidents bancaires, offre spécifique clientèle fragile, tous sujets relatifs à la monnaie, aux moyens de paiement, aux comptes et produits bancaires (...), et plus généralement tous sujets d'inclusion financière

# L'évolution du nombre de dépôts de dossiers de surendettement

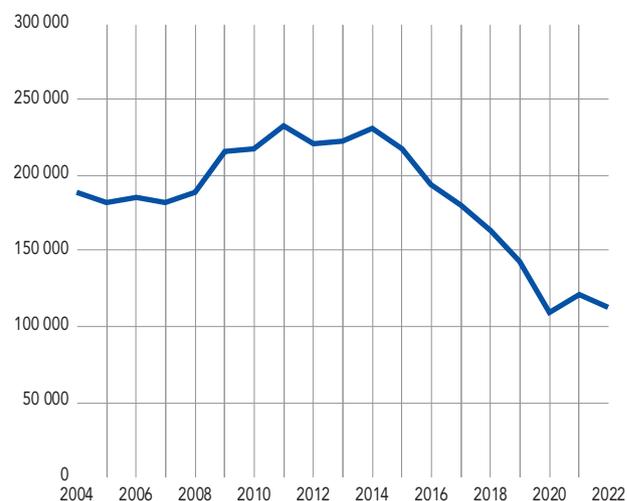
## LA TENDANCE À LA BAISSSE SE POURSUIT

En 2022, 113 081 dossiers de surendettement ont été déposés auprès des commissions de surendettement de France métropolitaine. Le nombre de dossiers recule de 7 % par rapport à 2021 et de 51 % par rapport au pic de 2014.

Depuis 2014, la baisse annuelle des dépôts de dossiers est de 8,5 % en moyenne annuelle. Cette tendance paraît tenir plus particulièrement à la baisse du chômage sur cette période, ainsi qu'à plusieurs réformes visant à prévenir le surendettement et à améliorer l'efficacité de la procédure de traitement des dossiers. La plus notable est la loi Lagarde de 2010 qui a renforcé la protection des particuliers en encadrant plus strictement la commercialisation des crédits à la consommation, notamment les crédits renouvelables.

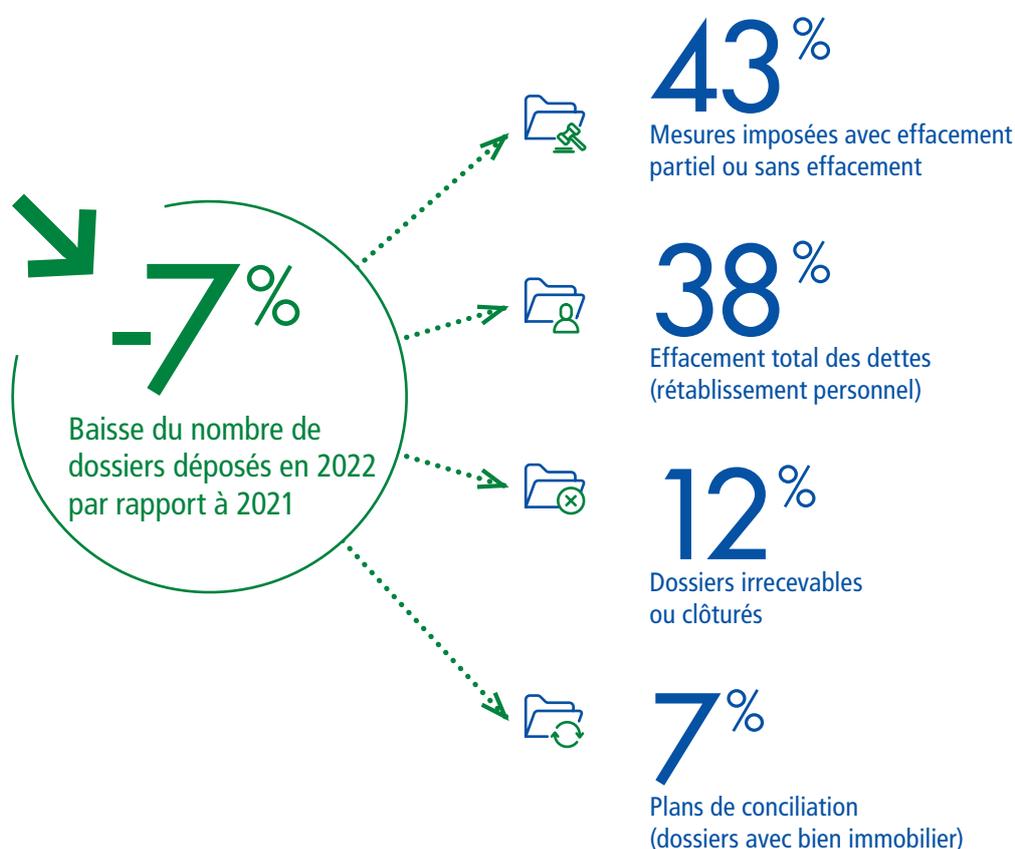
## DÉPÔTS DE DOSSIERS DE SURENDETTEMENT

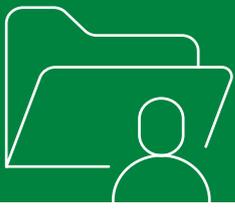
(en unités)



Source : Banque de France.

## LES PRINCIPALES ISSUES DE LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT





# Le profil des personnes surendettées

## DES PERSONNES PLUTÔT SEULES ET SOUVENT AVEC DES REVENUS MODESTES OU FAIBLES

Les deux tiers des personnes surendettées sont âgées de 25 à 54 ans et seulement 13 % de 65 ans ou plus. Dans la population française – de 18 ans et plus –, ces catégories représentent respectivement 47 % et 27 % du total.

Comparées à la population française, les femmes et les personnes isolées (séparées, célibataires ou veuves) sont plus exposées au risque de surendettement. Les familles monoparentales en particulier représentent 21 % des ménages surendettés, soit deux fois plus que dans la population générale.

88 % des ménages surendettés sont locataires ou hébergés à titre gratuit, soit plus du double que pour les ménages français. Près de la moitié des surendettés sont au chômage, sans profession, en maladie ou encore invalides ; c'est 2,5 fois la proportion observée pour la population dans son ensemble.

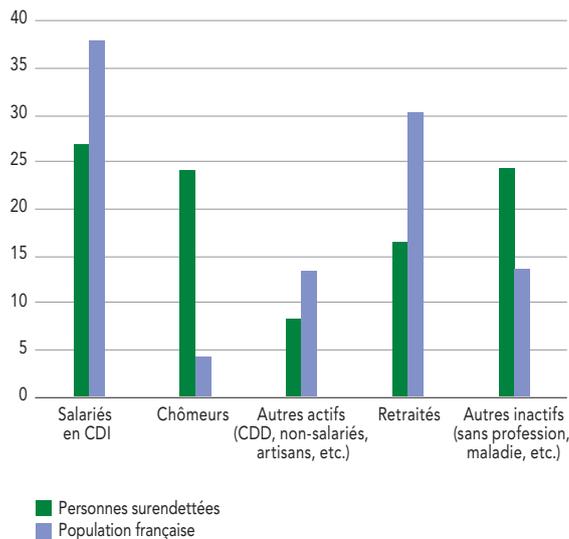
Chez les ménages surendettés, les prestations familiales, allocations logement – prime d'activité comprise – et les minima sociaux comptent pour un quart des revenus (6 % des revenus pour les ménages français).

Sur le plan national, le niveau de vie mensuel médian est de 1881 euros ; celui des ménages surendettés est de 1084 euros. 61 % des personnes surendettées présentent un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 15 % pour l'ensemble de la population française. Le taux de pauvreté dépasse même 70 % chez les mères de famille monoparentale et leurs enfants. La moitié des ménages surendettés ne dispose d'aucune capacité de remboursement pour faire face à leurs dettes. Les accidents de la vie tels que perte d'emploi ou séparation aggravent souvent des situations budgétaires déjà fragiles.

En 2022, le niveau de vie réel moyen des ménages surendettés s'est dégradé, sa progression par rapport à l'année précédente ayant été inférieure à celle du SMIC comme à celle de l'indice des prix calculé par l'Insee.

## SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES SURENDETTÉES

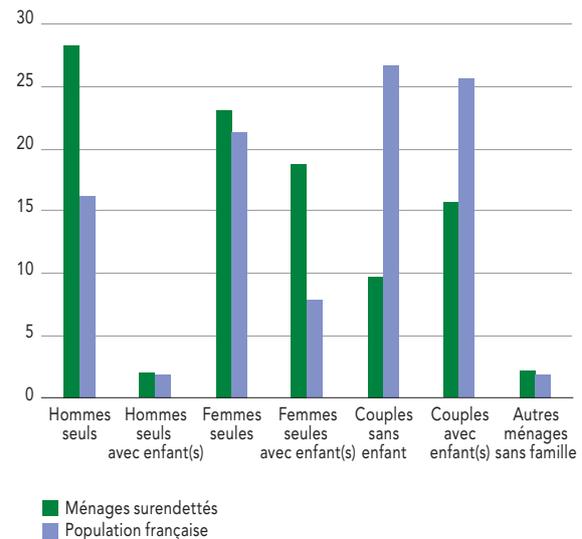
(en %)



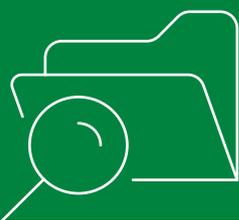
Sources : Banque de France (2022), Insee (enquête Emploi 2021), Drees (2022).

## COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES SURENDETTÉS

(en %)



Sources : Banque de France (2022), Insee (recensement de la population 2019).



# L'endettement des personnes surendettées

## 4,3 MILLIARDS D'EUROS DE DETTES DANS LES DOSSIERS TRAITÉS PAR LES COMMISSIONS EN 2022

L'endettement global baisse de 12 % par rapport à 2021, à 4,3 milliards d'euros. Il se compose ainsi :

- La part des dettes à la consommation, autour de 38 % de l'endettement total, est stable depuis quatre ans, après avoir fortement baissé entre 2010 et 2017 ;
- Les dettes immobilières (crédits immobiliers) sont présentes dans 11 % des situations seulement. Le poids de ces dettes représente 29 % de l'endettement total. Il est encore en recul de 2 points par rapport à 2021, année qui enregistrait déjà une diminution de 3 points de ces dettes par rapport à 2020 (après une hausse en 2019 et 2020) ;
- La part des dettes de charges courantes (y compris les loyers) est de 15 % de l'endettement total, en hausse de 6 points depuis 2010 ;
- Les autres dettes représentent 17 % de l'endettement total, contre 10 % en 2010. Certains dossiers pèsent toutefois fortement sur l'ensemble avec des montants pouvant atteindre plusieurs millions d'euros.

## DÉFINITIONS

### Endettement médian

Montant d'endettement qui partage les dossiers en deux parts égales, les uns ayant un endettement supérieur au montant médian, les autres un montant inférieur.

### Dettes immobilières

Dettes contractées pour l'achat de biens immobiliers.

### Dettes à la consommation

Crédits renouvelables, prêts personnels, crédits affectés, locations avec option d'achat (LOA) et locations longue durée (LLD).

### Dettes de charges courantes

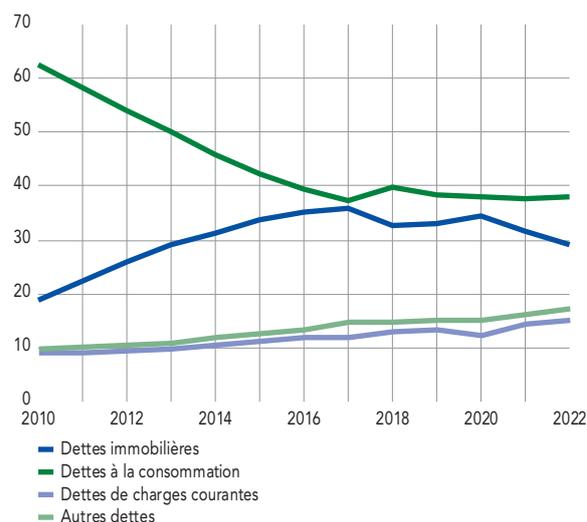
Dettes de logement, dettes fiscales, dettes d'énergie et de communication principalement.

### Autres dettes

Découverts bancaires, dettes diverses (frais d'avocat, d'huissier, caution), dettes pénales et réparations pécuniaires, dettes sociales (Caisse d'allocations familiales [CAF], Sécurité sociale, etc.) et professionnelles.

## PART DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DETTES DANS L'ENDETTEMENT GLOBAL

(en %)



Source : Banque de France.

## ENDETTEMENT MÉDIAN PAR CATÉGORIE DE DETTES EN 2022

(montant en euros)

<b>Endettement global</b>	<b>18 024</b>
<b>Dettes immobilières</b>	<b>89 451</b>
<b>Dettes à la consommation</b>	<b>12 877</b>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>3 802</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>1 895</b>

Source : Banque de France.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez plus d'information sur ces sujets, ainsi que des éléments par région et par département dans l'*Enquête typologique 2022* de la Banque de France.

Et plus d'informations sur le surendettement, le droit au compte et les autres dispositifs d'inclusion financière, sur le site Internet de la Banque de France, [espace Particuliers/Inclusion financière](#) ou par téléphone au 34 14.

